



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



Nouvelles du CPV - Hiver 2014

Bienvenue

Bienvenue au numéro d'hiver du bulletin Nouvelles du CPV. Dans ce numéro, nous vous parlerons de certaines des réalisations importantes concernant les victimes d'actes criminels qui ont été accomplies en 2013 d'un bout à l'autre du pays. Quelle année fructueuse ce fut!

Au Canada, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux disposent de pouvoirs en matière de droit pénal. Le gouvernement fédéral est responsable d'édicter des lois en matière criminelle qui s'appliquent à l'ensemble du pays et d'établir les procédures des tribunaux criminels. Ces pouvoirs permettent d'assurer le traitement équitable et cohérent des affaires pénales dans l'ensemble du pays. Les provinces et les territoires sont principalement responsables de faire appliquer les lois, de poursuivre les infractions, d'administrer la justice au sein de leurs administrations respectives et d'offrir des services et du soutien aux victimes d'actes criminels.

Le présent numéro de Nouvelles du CPV souligne les initiatives entreprises sur le plan fédéral, provincial, territorial ou local en vue de répondre aux besoins des victimes d'actes criminels. En travaillant en collaboration, nous pouvons permettre aux victimes de mieux se faire entendre au sein du système de justice pénale.

Le CPV aimerait savoir ce que vous pensez de ce bulletin et connaître vos idées pour les prochains numéros. Si vous avez une histoire à raconter, des renseignements à transmettre à vos collègues travaillant auprès des victimes ou des suggestions d'amélioration, n'hésitez pas à communiquer avec nous à l'adresse suivante : PCVI-CPCV@justice.gc.ca.

Initiatives fédérales

Les droits des victimes

Le 4 février 2013, le ministre de la Justice a annoncé que le gouvernement du Canada entendait déposer des mesures législatives en vue de créer une Déclaration des droits des victimes. Cette intention était renforcée par le discours du Trône du 16 octobre 2013 ainsi que par le Budget de 2014 dans lequel le gouvernement s'engageait à présenter une Déclaration canadienne des droits des victimes et à en appuyer la mise en œuvre. Vous pouvez consulter en ligne la version complète du [Discours du Trône](#) et du [Budget de 2014](#).

En vue de guider l'élaboration de cette loi, le gouvernement a tenu des consultations en personne, une dans chaque province et chaque territoire, auprès du public et d'intervenants dans le but de mieux comprendre les divers points de vue concernant les droits qui devraient être reconnus par une déclaration fédérale des droits des victimes. Une consultation en ligne tenue sur le site Web du ministère de la Justice entre mai et septembre 2013 a donné lieu à la réception de plus de 300 commentaires. Le CPV a procédé à un examen attentif de tous les commentaires, et le ministre de la Justice s'est engagé à présenter le projet de loi prévoyant la création de la Déclaration canadienne des droits des victimes [au début de l'année](#).

Merci à tous ceux et celles qui ont pris le temps de nous faire part de leur point de vue. Restez à l'écoute pour suivre l'évolution de cette initiative d'importance historique pour le Canada!

Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels

La Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels (la Semaine des victimes) se déroule en avril tous les ans. La Semaine vise principalement à faire connaître les problèmes auxquels font face les victimes d'actes criminels, les services, les programmes et les lois qui sont en place pour leur venir en aide, ainsi que leur famille.

La Semaine des victimes de 2014 aura lieu du 6 au 12 avril 2014. Son thème **Agir** fait valoir les points suivants :

- Dans l'ensemble du Canada, d'innombrables spécialistes et bénévoles agissent quotidiennement pour mieux servir les victimes d'actes criminels. Les prestataires de services en matière de justice pénale offrent des renseignements et un appui important aux victimes et à leur famille, à l'échelle communautaire, provinciale, territoriale et fédérale.
- Depuis trente ans, le Canada a fait d'énormes progrès pour permettre aux victimes de prendre part plus efficacement à la justice pénale. Dans un esprit de collaboration, tous les ordres de gouvernement agissent sur des questions importantes pour les victimes d'actes criminels. Le gouvernement du Canada va poursuivre sur sa lancée et apporter des changements importants pour les victimes d'actes criminels au Canada.
- Le premier niveau de soutien pour de nombreuses victimes d'actes criminels est la famille et les amis. Tous les Canadiens agissent en aidant les victimes d'actes criminels à avoir accès aux services mis à leur disposition. La Semaine des victimes 2014 servira de toile de fond en vue d'une discussion nationale sur les lois, les services et les programmes offerts aux victimes d'actes criminels à l'échelle communautaire, provinciale, territoriale et fédérale.

Visitez le site Web de la [Semaine des victimes](#) pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la Semaine, de même que des renseignements sur la façon d'organiser un événement local dans le cadre de la Semaine et sur le Colloque fédéral qui se tiendra le 7 avril 2014 à Ottawa. Ce site Web offre gratuitement des documents promotionnels téléchargeables, ainsi que des modèles de communiqués de presse et de messages d'intérêt public visant à informer le public de vos événements locaux.

Médias sociaux

Vous pouvez également suivre le ministère de la Justice du Canada sur Twitter ([@JusticeCanadaFR](#)) ou vous joindre à nous sur Facebook pour voir nos dernières nouvelles. Vous pouvez aussi voir des vidéos relatant ce qu'ont vécu des personnes victimes d'actes criminels sur la [Chaîne YouTube](#) du Ministère.

Commission des libérations conditionnelles du Canada Services aux victimes : une nouvelle vidéo renseigne les victimes sur les audiences de libération conditionnelle

Une toute nouvelle vidéo intitulée [Commission des libérations conditionnelles du Canada : Services aux victimes](#) a pour objet d'aider les victimes à mieux comprendre le processus de libération conditionnelle et le rôle qu'elles sont appelées à jouer dans le cadre de ce processus.

Produite par la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC), la vidéo montre aux victimes comment se déroule une audience et leur explique leur droit de présenter une déclaration à la Commission en personne ou au moyen d'un enregistrement. La vidéo explique aussi ce que les victimes inscrites peuvent recevoir comme renseignements de la part de la CLCC au sujet du délinquant et les oriente vers d'autres sources d'information sur les libérations conditionnelles, par exemple le [site Web](#) de la CLCC et la ligne d'information sans frais pour les victimes (1 800-789-4636).

En vertu de la loi, les victimes ont le droit, dans le cadre du processus de libération conditionnelle, de recevoir et de fournir des renseignements, y compris d'assister à l'audience et d'y présenter une déclaration. La CLCC a lancé cette vidéo en vue d'aider les victimes à comprendre le processus relatif à l'audience et à se préparer pour y participer, si elles le veulent. La vidéo vient s'ajouter à la gamme des produits offerts par la CLCC, dont la [Liste de vérification d'une déclaration](#). La CLCC encourage les organisations qui travaillent auprès des victimes à communiquer à ces dernières le lien vers la vidéo afin qu'elles soient au courant des possibilités qui s'offrent à elles.

Et pour obtenir plus d'information, communiquez avec la Commission des libérations conditionnelles du Canada, au 613-960-1856.

De partout au Canada

Colombie-Britannique

En partenariat avec le [BC Centre for Elder Advocacy and Support](#) (centre de défense et de soutien des aînés de la Colombie-Britannique), la Community Safety and Crime Prevention Branch (direction générale pour la sécurité communautaire et la prévention du crime) du gouvernement de la C.-B. a conçu un webinaire et un livre en ligne intitulé : *Understanding and Responding to Elder Abuse E-Book*.

Il s'agit d'un outil précieux pour les intervenants auprès des victimes en C.-B. qui travaillent avec des personnes âgées victimes de maltraitance et de négligence. En plus de fournir un guide de ressources exhaustif, le livre en ligne traite de nombreuses questions importantes, dont :

- les types de maltraitance envers les aînées et les facteurs de risque;
- les programmes du gouvernement de la C.-B. et les services communautaires offerts aux personnes âgées victimes de maltraitance et de négligence;
- comment travailler auprès des personnes âgées qui ont fait l'objet de maltraitance.

Le webinaire fournit également des renseignements sur le problème de l'exploitation financière.

Ces ressources sont disponibles dans le site Web de la [Community Safety and Crime Prevention Branch](#).

Alberta

Les responsables de la justice pénale au sein du gouvernement de l'Alberta ont produit un manuel ayant pour objet d'aider les victimes d'agressions sexuelles à continuer de recevoir d'excellents services de la part des ministères et organismes provinciaux.

Le manuel [Best Practices for Investigating and Prosecuting Sexual Assault](#) (pratiques exemplaires pour les enquêtes et les poursuites concernant des agressions sexuelles) a été distribué aux chefs de police et aux procureurs de la Couronne en chef dans l'ensemble de la province. Il est également disponible sur le site Web du [ministère de la Justice et du solliciteur général de l'Alberta](#).

Le manuel se veut une compilation de pratiques exemplaires et de renseignements à jour pour aider les personnes qui mènent des enquêtes et des poursuites concernant des infractions sexuelles commises contre des adultes. Ultimement, l'objectif est d'améliorer la qualité des enquêtes et des poursuites dans les cas d'agressions sexuelles et de fournir un plus grand soutien aux victimes.

Saskatchewan

Dans le cadre de la Missing Persons Week (semaine des personnes disparues) de 2013 en Saskatchewan, la division « F » de la GRC a produit une série de vidéos sur des personnes disparues. Au cours de la semaine, cinq cas de personnes de la province disparues depuis longtemps ont été présentés, avec une vidéo concernant chaque cas diffusée quotidiennement. Chaque vidéo parlait également des mythes répandus concernant les personnes disparues et des procédures relatives à l'enquête de cas de personnes disparues. Les vidéos sont affichées sur la [page Web sur les personnes disparues de l'Association canadienne des chefs de police de la Saskatchewan](#).

La semaine des personnes disparues représentait une occasion de conscientiser les gens à propos des motifs de disparition et d'expliquer ce que les familles et amis peuvent faire lorsqu'un proche disparaît. On a également souligné les besoins des familles et les programmes disponibles par l'entremise des Services aux victimes pour répondre à ces besoins.

Manitoba

Grâce au financement fédéral provenant du Centre de la politique concernant les victimes, plusieurs nouvelles ressources sont maintenant disponibles à l'intention des victimes de violence familiale sur le site Web du ministère de la Justice du Manitoba.

L'une de ces nouvelles ressources est une fiche d'information qui fournit un aperçu des programmes de services d'aide aux victimes dans la province. Ces fiches sont disponibles en plusieurs langues, y compris en anglais, en français, en mandarin, en allemand, en tagalog, en arabe, en punjabi, en ojibway, en cri et en espagnol. Cette fiche d'information, et bien d'autres fiches multilingues, peuvent être consultées sur [le site Web du gouvernement du Manitoba](#). Justice Manitoba a également élaboré une [Carte des ressources communautaires pour les victimes de violence familiale](#) destinée à aider les personnes à repérer les ressources communautaires qui sont à leur disposition et à se prévaloir des services qui répondent le mieux à leurs besoins.

Ontario

En avril 2013, 11 personnes et six organismes de l'Ontario ont reçu le Prix de distinction pour les services aux victimes de 2013 du procureur général de la province. Ces prix récompensent des victimes d'actes criminels, dont le courage et le dévouement ont permis de sensibiliser le public à la situation des victimes en Ontario, ainsi que des organismes, des professionnels et des bénévoles qui œuvrent à la défense des droits des victimes.

La [liste complète des lauréats](#) se trouve sur le site Web du ministère de la Justice de l'Ontario. Félicitations à toutes les personnes et à tous les organismes qui contribuent à faire en sorte que les besoins des victimes d'actes criminels sont satisfaits.

La période de proposition de candidatures pour le Prix de distinction du procureur général de l'Ontario pour les services aux victimes est maintenant close. Les lauréats seront annoncés au cours de la [Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels](#).

Québec

Félicitations aux [Centres d'aide aux victimes d'actes criminels](#) (CAVAC) du Québec qui célèbrent leur 25^e anniversaire!

Le comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle a procédé aux consultations et analyses en vue de l'élaboration du 3^e plan d'action en violence conjugale. Le lancement public du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale* a eu lieu le 6 décembre 2012. On y propose 135 mesures, dont 35 pour les communautés autochtones.

Le plan comprend ainsi des mesures proposant le maintien et la poursuite du développement des services offerts par les CAVAC aux personnes victimes de violence conjugale et à leurs proches. Ce plan d'action s'adresse principalement aux personnes vivant dans des contextes de vulnérabilité accrue.

Le ministère de la Justice a la responsabilité de plus du tiers des engagements inscrits au plan d'action.

Nouvelle-Écosse

Le 10 mai 2013, la [Cyber Safety Act](#) de la Nouvelle-Écosse a reçu la sanction royale, et la loi est entrée en vigueur à la fin du mois de septembre. Cette loi vise à mieux protéger les collectivités en créant des processus administratifs et judiciaires qui peuvent être utilisés pour lutter contre la cyberintimidation et la prévenir.

Au titre de cette loi, la province a créé le 30 septembre 2013 la première unité d'enquête sur la cyberintimidation du pays, appelée [cyberbullying investigative unit](#). Les Néo-Écossais peuvent appeler le 424-6990 dans la ville de Halifax, ou un le numéro sans frais 1 855-702-8324, pour parler à un enquêteur. On a également lancé un nouveau site Web, <http://cyberscan.novascotia.ca>, qui aide les personnes à déterminer si elles sont victimes de cyberintimidation, et présente les possibilités qui s'offrent à elles.

Canada Atlantique

Le site Web [Les filles et la cybersécurité](#) a été lancé à l'automne 2012 lors de la réunion des ministres du Canada atlantique responsables de la Condition de la femme tenue à St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador. En outre, un exposé sur le site Web a été présenté dans le cadre de la Mission permanente du Canada à l'ONU pendant la réunion de mars 2013 de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme, à New York. Ce site Web a été lancé après une série de groupes de travail tenus dans toute la province auprès de filles âgées de 8 à 17 ans habitant tant dans les régions rurales que dans les régions urbaines de la province.

Les ministres du Canada atlantique responsables de la Condition de la femme continuent de démontrer leur engagement à collaborer en vue de créer des initiatives de prévention de la cyberviolence à l'endroit des filles sur Internet et dans les médias sociaux.

Yukon

Le partenariat [Campagne Cyberaide](#) entre le gouvernement du Yukon et le [Centre canadien de protection de l'enfance](#), lequel visait à sensibiliser les gens aux outils offerts pour prévenir et lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet, a connu un franc succès.

Durant les deux mois que s'est déroulée la campagne publicitaire sur Cyberaide, plus de 2 000 Yukonais ont visité le site Web www.cyberaide.ca, ce qui représente une augmentation de 1 285 p. 100 du nombre moyen de visiteurs yukonais par mois. Le site offre des renseignements sur la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet et sur la

façon de signaler des cas. Dans le cadre de la campagne, on a fait de la publicité au moyen d'affiches ou de bulletins, dans les journaux, à la radio, dans les autobus et en ligne.

Le gouvernement du Yukon s'est engagé à verser au Centre canadien de protection de l'enfance 75 000 \$ sur une période de trois ans afin qu'il mette ses ressources à la disposition du Yukon. Une équipe composée de représentants des ministères de la Justice, de l'Éducation et de la Santé et des Affaires sociales, ainsi que de la Direction de la condition féminine et du Secrétariat à la jeunesse examine actuellement des façons d'utiliser au Yukon l'expertise et le matériel didactique du Centre.

Territoires du Nord-Ouest

Dans les Territoires du Nord-Ouest, les programmes des Services aux victimes collaborent avec des organismes communautaires pour répondre aux besoins des victimes. Il s'agit principalement d'accompagner les victimes à la salle d'audience et de les aider à préparer leur Déclaration de la victime. Le personnel des Services aux victimes collabore étroitement aussi avec les coordonnateurs de la justice communautaires et avec les coordonnateurs des témoins de la Couronne du Service des poursuites pénales du Canada.

Par exemple, le programme des services aux victimes de Hay River offre aux personnes des collectivités isolées ou éloignées la possibilité de tenir des rencontres de sensibilisation en personne et d'obtenir les services d'un accompagnateur à la cour. Le personnel du programme a aussi participé à la création d'un Centre des aînés en vue de l'élimination de la violence envers les personnes âgées.

Nunavut

Le [Centre d'amitié Pulaarvik Kablu](#) à Rankin Inlet est le seul centre d'amitié au Nunavut. Il offre de nombreux programmes aux résidents de Rankin Inlet ainsi que de la région du Kivalliq, notamment :

- le Spousal Abuse Counseling Program (programme d'intervention en cas de violence conjugale), un programme novateur qui offre un counseling aux conjoints victimes de violence conjugale. Ce programme, en vigueur depuis 2002, a été conçu en partenariat avec des professionnels de la justice pénale à l'intention précise des membres de la collectivité de Rankin Inlet;
 - les [Victim Support Services](#) (services de soutien aux victimes), qui offrent du counseling et du soutien aux victimes d'actes criminels lors des procédures judiciaires ou lorsqu'elles sont exposées à la violence à la maison (cas déclarés ou non déclarés).
-

Des nouvelles du CPV

Au CPV, nous recevons de nombreux courriels à propos des progrès importants réalisés dans le domaine des droits des victimes et domaines connexes. Bien que nous ne puissions pas acheminer chacun des courriels à tous nos lecteurs, nous avons choisi certains des développements les plus intéressants et pertinents à vous transmettre.

Si vous avez des renseignements importants à faire part à la collectivité œuvrant auprès des victimes d'actes criminels, n'hésitez pas à envoyer vos liens à l'adresse suivante : PCVI-CPCV@justice.gc.ca.

Auteur : National Institute of Justice

Objet : [Understanding Elder Abuse](#) (en anglais seulement)

Au fur et à mesure que la population vieillit, la violence faite aux aînés devient une préoccupation grandissante. Pour cette raison, en partie, le National Institute of Justice a axé ses efforts sur l'amélioration de la compréhension des questions touchant la violence faite aux aînés. Dans le dernier numéro de juin 2013 de sa publication *Research in Brief*, l'Institute a fait le résumé des théories actuelles concernant la violence contre les aînés et a présenté de nouvelles théories en ce qui a trait à l'amélioration de la compréhension. De plus, il a présenté des recommandations sur la façon de faire progresser les initiatives de recherche actuelles portant sur la violence faite aux aînés.

Auteur : Nations Unies

Objet : [Translation Tool for Victims of Human Trafficking](#) (en anglais seulement)

Les responsables de l'application de la loi et les fournisseurs de services auprès des victimes sont souvent le premier point de contact pour les victimes de la traite de personnes. Or, ces victimes ne parlent pas nécessairement la langue du pays dans lequel elles sont emmenées, ce qui pose problème pour les professionnels des services de première intervention. Les Nations Unies ont conçu un outil unique – VITA – pour répondre à ce problème. VITA utilise des messages audio enregistrés dans 40 différentes langues pour offrir une aide de base aux victimes de la traite de personnes.

Auteur : Conseil de prévention du crime de la région de Waterloo

Objet : [Project THINK to End Bullying](#) (en anglais seulement)

Le Conseil de prévention du crime de la région de Waterloo, en Ontario, a mis en place une nouvelle initiative : *Project THINK to End Bullying*. Grâce à cette initiative, le Conseil encourage les gens de tous les âges et de toutes les origines à penser deux fois avant d'envoyer un texto, un courriel, un mot sur Facebook ou un autre message au moyen des médias sociaux. Les gens sont encouragés à répondre aux cinq questions ci-dessous afin de s'assurer que leur message ne contient aucune trace d'intimidation

T – Is it True? (Est-ce vrai?)

H – Is it Hurtful? (Est-ce blessant?)?

I – Is it Illegal? (Est-ce illégal?)

N – Is it Necessary? (Est-ce nécessaire?)?

K – Is it Kind? (Est-ce gentil?)

Auteur : VERA Institute

Objet : [Report on the Sexual Abuse of Children with Disabilities](#) (en anglais seulement)

Les enfants handicapés sont plus susceptibles que les enfants sans handicap à être victimes d'exploitation sexuelle. Pour explorer ce problème davantage, le centre de victimisation et de sécurité de la Vera Institute of Justice (É.-U.) a entrepris un projet de recherche. Dans son bulletin d'information de mars 2013, le Vera Institute of Justice révèle les principales constatations de sa recherche et fournit des recommandations pour régler le problème.

Auteur : US Department of Justice, Office for Victims of Crime

Sujet : [Vision 21: Transforming Victim Services final report examines how to alter the way victims are treated in America](#) (en anglais seulement).

Trente ans après la publication de son rapport final intitulé *Final Report of the President's Task Force on Victims of Crime* (1982), le US Office for Victims of Crime (bureau d'aide aux victimes d'actes criminels des États-Unis) a publié un nouveau rapport intitulé *Vision 21: Transforming Victim Services Final Report*. Quelle est cette vision? Changer en permanence la façon dont sont traitées les victimes d'actes criminels aux États-Unis. Le rapport présente les recommandations d'intervenants d'envergure nationale en ce qui a trait aux changements à apporter et aux façons de mieux satisfaire aux besoins des victimes d'actes criminels.